



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 mars 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 mars 2004

**Coulée Verte : Demande de subvention pour la consolidation des  
berges au titre des fonds Structurels Européens**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

-

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004**

DELIBERATION D20040116

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la Coulée Verte pour 2004/2006, le projet de la Coulée Verte a quitté le centre-ville pour envisager l'aménagement d'une très longue partie de la Sèvre, de la cale du Port, au départ des quais de Belle-Ile et Métayer, jusqu'à la Roussille, Chey et aux limites de Magné, c'est-à-dire tout du long de la Sèvre navigable. Pour que l'aménagement des 17 kilomètres de berges progresse de façon cohérente, le début des années 2000 a été largement consacré à l'appropriation par les pouvoirs publics des terrains et parcelles constituant les 6 mètres de berges nécessaires à la poursuite du tracé.

Aussi pour les années 2004 à 2006, la Coulée Verte poursuit son chemin à partir du Pont de la Belle Etoile jusqu'aux limites de Magné, et compte ainsi rejoindre et s'inscrire dans le dispositif du Plan Vélo mis en place par le Conseil Général. Plus qu'un nouveau cheminement, la Coulée Verte doit faire partie intégrante du Plan Vélo, et par là même s'ancrer plus largement dans le dispositif régional et national du Véloroute Voie Verte.

Parallèlement à ce programme de cheminement, la Ville de Niort, maître d'ouvrage, en concertation avec ses partenaires, entend également profiter de la reconquête du fleuve pour assurer la prévention du marais en consolidant les berges de la Sèvre Niortaise. Pour cela, l'intégration aux programmes européens concourant à préserver ces zones humides remarquables s'impose pour une cohérence locale identifiée et identifiable par tous.

En effet, près de 10 km de la Sèvre irriguent la partie aval de Niort sur laquelle la Coulée Verte compte se développer. Ce milieu fragile et de grande valeur écologique doit faire l'objet d'un programme d'entretien régulier pour prévenir les risques, rétablir le débit naturel du cours d'eau, recomposer la trame verte dans le paysage et améliorer la qualité de l'eau.

Plus globalement, le Marais poitevin fait l'objet d'un plan d'ensemble parmi lequel plusieurs programmes concourent à préserver ces zones humides remarquables. Assurer la prévention des zones humides, le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et le développement de pratiques agricoles et touristiques en harmonie avec l'environnement par l'entretien du réseau sont donc également les préoccupations auxquelles la Coulée Verte souhaite apporter une réponse.

Dans Niort plus qu'ailleurs, la déprise économique de la rivière (disparition des meuneries, tanneries et de la navigation) s'est traduite par l'absence d'entretien des berges de la Sèvre niortaise, concourant à la dégradation de celles-ci. La reconquête du fleuve passe donc par une restauration des berges dont la dégradation contribue à l'envasement du lit de la rivière, en ayant recours prioritairement à des techniques douces. En effet, à bien des endroits, les berges sont à nu (érosion, prolifération des ragondins...). Non seulement ces berges dégradées sont plus sensibles à l'érosion, mais elles accélèrent le courant. Elles seront donc consolidées et regarnies d'une trame arbustive et arborée.

Cette partie aval de la Sèvre est inscrite dans le zonage Objectif 2 des Fonds Structurels européens et peut donc, à ce titre, prétendre à des aides de l'Europe sur la mesure 26-3 du FEOGA au titre de la consolidation des berges de la Sèvre qui fait l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le programme général de l'opération ;
- Solliciter auprès des différents partenaires (Europe, Département ...) les subventions nécessaires au financement du projet de consolidation des berges de la Sèvre Niortaise ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents à intervenir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Amaury BREUILLE**

[Ordre du jour](#)